

Commune d'Aclens

Directive sur les émoluments et taxes effectives dès le 1^{er} janvier 2026

Carte d'accès pour l'ouverture des points de collecte

- 1^{ère} carte offerte avec caution de 15.-
 - Prix de la carte (cassée, perdue) 15.-
 - Carte supplémentaire 15.- + caution de 15.-
- Caution et prix selon tarifs du fournisseur*

Taxes proportionnelles à la quantité de déchets

- Sacs à ordures taxés :

Contenance	U/rouleau	Prix/rouleau	Prix/pièce
17 litres	10	10.00	1.00
35 litres	10	20.00	2.00
60 litres	10	38.00	3.80
110 litres	5	30.00	6.00

20 sacs taxés de 35L sont offerts par année aux enfants de moins de 3 ans, ainsi qu'aux personnes souffrant d'incontinence sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être formulée par écrit auprès du greffe municipal.

- Sacs pour emballages plastiques taxés (non repris en déchetterie à l'heure actuelle) :

Contenance	U/rouleau	Prix/rouleau	Prix/pièce
35 litres	10	16.00	1.60
60 litres	10	24.00	2.40

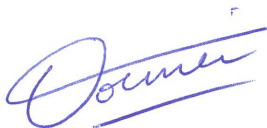
Taxe annuelle forfaitaire de base

- Taxe forfaitaire de base, TVA non comprise : Fr. 90.- par personne de plus de 18 ans, au maximum Fr. 270.- par ménage.
- Taxe forfaitaire de base, TVA non comprise : Fr. 180.- pour les résidences secondaires
- Taxe forfaitaire de base, TVA non comprise : Fr. 180.- par entreprise.

Les taxes pourront être réévaluées chaque année jusqu'à concurrence des maxima prévus à l'article 15 du règlement communal sur la gestion des déchets.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Vincent Dornier



La secrétaire



Natalie Boucard